

ENTRÉE EN VIGEUR

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 19 janvier 2026, à 19 h, le règlement numéro 2025-506 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2026, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette et traitement de ordures.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2025-506 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 6 février 2026



Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier
(Publication sur le site internet de la Ville et dans le journal le Hublot, le 13 février 2026)